



Commune de
MOIDIEU-DÉTOURBE

115 Route du Vernéa
38440 MOIDIEU DÉTOURBE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté N°	Objet
2022 – C – 029	Règlement de la circulation sur le Chemin du Bailly – Lapize – Pose Poste PSSA

Le Maire de la Commune de MOIDIEU-DETOURBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-2 concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation ;

Vu la demande de l'entreprise LAPIZE (Yoann Schmelzle au 04.75.69.00.09 ou 06.98.21.50.26) pour effectuer des travaux : Pose Poste PSSA ;

Concernant les travaux sur le Chemin du Bailly ;

Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux sur le Chemin du Bailly ;

ARRETE

Article 1^{er} - Les travaux seront entrepris du 07/11/2022 au 31/12/2022, pour une durée de 1 semaine sur 45 jours ;

Article 2 – La circulation sur la Voie Communale sera fermée à la circulation pendant la durée des travaux, en journée de 7j à 17h (L'accès sera possible aux riverains) ;

Article 3 – Le demandeur devra se référer aux instructions délivrées par Vienne Condrieu Agglomération du Pays Viennois.

Article 4 – Le demandeur devra laisser le passage du véhicule de ramassage des ordures ménagères le lundi matin (contact : 04.74.53.45.16.).

Article 5 – Le demandeur devra se référer aux horaires des bus, afin de leur laissant libre circulation (Service transport Vienn Agglo au 04.82.06.33.15. et Service Itinisiere devenu Cars Région au 04.26.73.69.99.) .

Article 6 - La signalisation appropriée de restriction (à indiquer en amont) et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité du demandeur.
A charge à l'entrepreneur d'informer les riverains de la gêne occasionnée et de mettre en place la déviation appropriée, en laissant l'accès libre pour les services de secours.

Article 7 - Ampliation de cet arrêté sera transmis à Vienne Condrieu Agglomération, au Département, à la brigade de gendarmerie de Vienne Sud et à l'entreprise effectuant les travaux.

Fait à Moidieu-Détourbe, le 02/11/2022.

Le Maire,
Christian PETREQUIN.

